



**Pour se rendre au SMR
Gériatrique du site de Marines :**

Hôpital NOVO - Site de Marines
12 boulevard Gambetta - 95640 Marines
1^{er} étage bâtiment principal

En voiture :

Depuis Pontoise, prendre la D915 vers Gisors,
Depuis Magny-en-Vexin, prendre la D153 puis la
D915 vers Pontoise.

En transports en commun :

Bus 95-08 Cergy Préfecture - Santeuil,
arrêt « Hôpital Marines »



Soins Médicaux et de Réadaptation Gériatrique (SMRG)

Siège social

6 avenue de l'Île-de-France - CS 90079 Pontoise
95303 Cergy-Pontoise Cedex

Sommaire

Les missions	3
L'équipe	3
L'admission.	4
Le service	4
La prise en charge financière	5
Le séjour.	5

Les missions

Les missions du service de Soins Médicaux et de Réadaptation Gériatrique (SMRG) sont de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques, sociales, des déficiences et limitations de capacité et de promouvoir la réadaptation du patient âgé :

- soins éducatifs, préventifs, curatifs et palliatifs,
- la réadaptation fonctionnelle, rééducation et restauration de l'autonomie,
- diagnostic, évaluations (cognitive, chute, nutrition, escarre ...),
- préparation à l'accompagnement et à la réinsertion familiale et sociale,
- orientation vers une structure médico-sociale.

L'équipe

La prise en charge des patients est assurée de façon continue par une équipe pluridisciplinaire formée spécifiquement à la gériatrie :

→ **Personnel médical :**

Dr Valérie Rupari
Médecin du service
Praticien hospitalier gériatre
Tel. : 01 34 67 80 21
valerie.rupari@ght-novo.fr

→ **Secrétariat médical :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Tel. : 01 34 67 56 41
Fax : 01 34 67 56 44
ssrg@ght-novo.fr

→ **Cadre de santé :**

Tel. : 01 34 67 56 64

→ **Assistante sociale :**

Mme Béatrice Kazubek
beatrice.kazubek@ght-novo.fr
Tél. : 01 34 67 55 14
Secrétariat social : 01 34 67 55 02
celine.guyard@ght-novo.fr

L'équipe paramédicale et soignante se compose d'infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, diététicien(ne)s, professeur(e) d'activité physique adaptée, ergothérapeutes, psychologues, masseur-kinésithérapeute.

○ **Pour un rendez-vous :**

- Avec le médecin : merci de vous rapprocher du secrétariat (directement dans l'unité ou par téléphone au 01 34 67 56 41)
- Avec l'assistante sociale : soit directement à son bureau au rez-de-chaussée, soit par téléphone au 01 34 67 55 14.
- Avec le cadre de santé : soit directement à son bureau (dans l'unité), soit par téléphone au 01 34 67 56 64.

L'admission

Elle est réalisée :

- À partir des courts séjours,
- Possibilité d'entrée directe à partir du domicile (le médecin traitant/ référent doit se mettre en contact avec le médecin de l'unité).

Un dossier d'inscription est alors à demander et à retourner complété et étayé au SMRG par le médecin traitant/référent.

Lors de l'admission d'une personne, une évaluation gériatrique est réalisée.

Elle permet :

- d'établir un bilan de santé et un bilan médico-social,
- d'évaluer le degré d'autonomie,
- de définir la prise en charge globale dont la personne âgée a besoin.

Le service

Le service possède des locaux et équipements adaptés aux personnes âgées présentant une dépendance physique ou psychologique.

L'unité dispose de 26 chambres individuelles et 2 doubles, équipées de salle de bain/douche, de lits à hauteur réglable, de fluides médicaux en prises murales et d'un téléviseur individuel.

Les locaux de rééducation disposent de matériels adaptés (table de verticalisation, barres parallèles, système de pouliothérapie).

Les espaces de circulation sont équipés de main courante.

Une salle à manger commune permet la prise de repas à table.



La prise en charge financière

Tout assuré social peut être admis dans cette structure.

Le tarif journalier général est pris en charge par la Sécurité Sociale. Il existe un forfait journalier pris en charge par les mutuelles. Si vous n'êtes pas à 100% (ALD), vous devez vérifier auprès de votre mutuelle si les transports sont bien pris en charge.



Le séjour

Durée

La durée du séjour est adaptée à chaque patient.

Visites

Les visites sont autorisées de 13h00 à 20h00.

Des dérogations à ces horaires peuvent être accordées par le médecin. Les visites des enfants de moins de quinze ans ne sont pas autorisées.

Les visiteurs peuvent être invités à se retirer des chambres pendant l'exécution des soins.

Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des personnes hospitalisées, ni gêner le fonctionnement du service.

Il est interdit de fumer dans l'unité.

Les fleurs coupées et plantes vertes ne sont pas autorisées dans les chambres.

Les animaux ne peuvent pas être introduits dans l'unité de soins.

Téléphone et télévision

Pour la mise en service de la télévision, merci de vous adresser au personnel soignant.

Les chambres sont équipées de téléphone. Il est possible de recevoir et d'émettre des appels gratuitement en chambre.



○ Courrier

Le courrier des patients du SMRG est à envoyer à l'adresse suivante :

Hôpital NOVO - Site de Marines

SMRG - NOM DU PATIENT
38, rue Carnot - BP 50039
95420 MAGNY EN VEXIN

○ Les déplacements au sein et hors de l'unité

Toute sortie de l'unité doit être signalée au personnel soignant.

Toute sortie de l'enceinte de l'établissement nécessite une autorisation médicale signée.

○ Repas, denrées alimentaires

Les repas sont servis en plateaux individuels nominatifs et peuvent être pris en salle à manger ou en chambre à partir de 8h00 pour le petit déjeuner, à partir de 12h00 pour le déjeuner et à partir de 19h00 pour le dîner.

Nous ne stockons pas de nourriture personnelle des patients dans l'office de l'unité : il est recommandé de limiter le stockage de denrées alimentaires périssables dans les chambres. En cas de doute concernant une denrée alimentaire apportée au patient, veuillez demander conseil à l'infirmier(e).

Il est formellement interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans l'unité.

Un déjeuner peut être servi aux visiteurs des patients hospitalisés qui en font la demande. Les repas ainsi commandés sont payants (Inscription au moins 48h à l'avance auprès du service). La prise alimentaire dans la chambre est réservée au patient.

○ Traitements médicamenteux personnels

À votre arrivée, signalez-nous la possession de traitements médicamenteux personnels.

Il vous sera demandé de nous remettre vos médicaments. Ils seront conservés dans un contenant individualisé dans le service (conformément à l'arrêté ministériel du 6 avril 2011) et vous seront restitués à votre sortie.

○ Linge personnel et affaires de toilette

L'établissement fournit le linge de lit (drap, taie, couverture, etc...) mais ne fournit pas de linge vestimentaire (de jour ou de nuit) et n'assure pas le lavage du linge personnel même identifié.

L'établissement ne fournit pas d'affaire ni de linge de toilette (chaque personne hospitalisée doit se munir d'un trousseau personnel et le réapprovisionner).

○ Dépôt de valeurs

À votre arrivée, signalez nous la possession d'objets de valeur (argent, bijoux, chéquiers...) qui resteront **sous votre entière responsabilité**, dans votre chambre.

Nous vous recommandons vivement de ne pas conserver d'objet de valeur sur vous ni en chambre.

○ Sortie / Transport

Dès votre arrivée, merci de nous indiquer le nom des personnes à prévenir en cas d'urgence et de prendre contact rapidement avec le médecin de l'unité, l'assistante sociale ou le cadre de santé pour l'organisation de votre sortie.

Les personnes hospitalisées peuvent bénéficier d'une permission de sortie, demandée 48 heures à l'avance et signée par le médecin (un exemplaire de l'autorisation de permission vous sera remis). L'organisation et les frais de transport sont à votre charge.

En cas de consultation extérieure demandée et/ou accordée par le médecin de l'unité, les frais de transport sont à la charge de l'établissement. En revanche les frais de transport et l'organisation des visites de préadmission dans un autre établissement sont à votre charge.

Les sorties définitives se font sur autorisation médicale, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.

○ Questionnaire de satisfaction

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis avant votre sortie. Vous pourrez le déposer sous enveloppe cachetée dans les boîtes aux lettres des usagers destinées à cet effet ou le remettre directement à la secrétaire ou au personnel soignant.